

Objet **Verlagny**
De Alain HYVERT <hyverlagny@wanadoo.fr>
À <enquete-publique-plu2017@neuvecelle.fr>
Date 18.11.2017 08:22



-En tant que conseiller membre du de la CU et du copil.

Je m'étais retiré des débats au moment de la discussion du zonage de Verlagny.

La coulée verte jusqu'à l'avenue de Montigny proposée par Mme Lachat, urbaniste -conseil de la commune est contestable: les parcelles 120 et 121

ont valu à leur propriétaire une taxation lourde (rappel d'ISF) dont j'ai informé l'adjoint à l'urbanisme.

Pourquoi une coulée verte dans cette zone pavillonnaire construite et si proche de la Mairie?

-En tant que propriétaire.

Le zonage choisi coupe la parcelle où est implantée notre maison.

J'avais informé par mail la Mairie que la totalité du terrain appartenait à mes 2 enfants .

Le classement en zone à urbaniser à long terme empêche l'un deux de construire dans la partie nord après une division logique du tènement.

L'examen du plan cadastral montre que ma demande était acceptable sans évoquer un quelconque favoritisme dû à ma fonction municipale.